

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un Mai à 19h30, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

Étaient présents :

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

&

Mrs BONNETAIN Philippe - PERROT Gilbert — HAOUIZEE Régis - RACAMIER André - JOSSERAND Philippe - AECK Cyril — CHEROUANA Naïm

Absent : Mr DESORMAIS Jérôme

Absents excusés : Mme SADAK Marie-France - Mrs MEYER Constant — NICOUD Florent — ALPHANT Florent

Pouvoir à : Mme SADAK Marie-France à Mme GRANGEOT Christelle
Mr MEYER Constant à Mr RACAMIER André
Mr NICOUD Florent à Mme DEVIDAL Joëlle
Mr ALPHANT Florent à Mr AECK Cyril

En présence de Mme Stéphanie Courant, Urbanisme en charge du PLU

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h45

Monsieur AECK Cyril est nommé secrétaire.

1 - COMMISSION URBANISME :

P.L.U. : reprise de certaines OAP (orientations d'aménagement et de programmation) avant approbation

Présentation par Mme Stéphanie Courant de la reprise de certaines OAP :

Il est présenté toutes les réserves de l'Etat, du SCOT Rug, de la Chambre d'Agriculture, du CDPENAF, du Département de la CCPR, de la CMA, de la CNPF et de RTE ainsi que les propositions de modification à valider.

Il a été aussi étudié le rapport du Commissaire Enquêteur.

Une réunion est souhaitée par la DTT pour échange sur PLU et en particulier sur les aléas. Aborder avec DDT le « triangle » non constructible à proximité de l'école.

EBER → PLU de B-P en priorité du bureau communautaire → objectif : Juin 2019

Une fois approuvé, il est publié.

Transmission du dossier en Préfecture.

Affichage en mairie.

Recours des tiers à partir de la publication.

Le PLU pourra donc être effectif en Septembre 2019.

Avis favorable de principe du Conseil Municipal.

2 - COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

Point sur les chantiers en cours

Les travaux de l'église ont commencé.

En attente du bardage et goudronnage de la cour, y compris celle des locations.

Le cheminement entre le multisport et l'aire de jeux a été effectué.

2 arbres sont à commander (en attente du devis de la Côte St André) pour des mûriers.

Doléance concernant le revêtement de la rampe d'accessibilité à l'église : voir éventuellement à passer du béton à un aspect « vieille pierre ».

Pour les travaux de la Salle d'Animation Rurale pour l'accessibilité ont été acceptés aussi par la DDT Grenoble que par la CCEBR.

La voirie communale en difficulté ; en effet Mr Gilbert Perrot ne peut tout gérer et il est trop pris par le Syndicat Intercommunal.

Le co-responsable est Mr Florent Alphant : voir si celui-ci peut suppléer Mr Perrot sur le suivi des travaux.

Pour rappel, une attention particulière sera apportée concernant les travaux Rue du Stade à cause d'une source existante.

Un réel besoin de réunion de la commission voirie plus fréquemment au vu de la charge des travaux.

Mr Philippe Jossierand se propose de suppléer au cas échéant.

3 - COMMISSION FINANCES

Décisions modificatives : délibérations

L'achat d'un tracteur tondeuse est nécessaire au vu du matériel actuel en mauvais état. Cet achat est apparu évidemment mais les crédits budgétés ne sont pas suffisants, d'où la décision modificative ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : virement de crédit

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section investissement, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2158	14		Autres matériels et outillage	7 000
				TOTAL	7.000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
OPFI	020			Dépenses imprévues	7 000
TOTAL:					7 000

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n°22/2019.

Madame Le Maire a été sollicité par un établissement scolaire qui accueille un enfant porteur d'un handicap de la commune ; un virement de crédit est donc nécessaire car non budgété, d'où la décision modificative ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : virement de crédit

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	657464			Subvention AFIPH St Maurice l'Exil	50
TOTAL:					50

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6535			Formation des élus	50
TOTAL:					50

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n°23/2019.

4 - GESTION DU PERSONNEL

Concernant le personnel technique :

Pas de changement ; nous sommes en attente de savoir si l'arrêt de travail d'un agent est prolongé. Si cet arrêt perdure, il faudra peut-être envisager l'emploi d'un saisonnier.

Concernant le personnel administratif :

Pas de changement ; un agent est détaché et continue de suppléer aux permanences d'accueil, et en renfort sur demandes.

Concernant le personnel scolaire :

Une réorganisation du personnel en place est à l'étude afin de combler le départ en retraite d'un agent. Les contrats ainsi proposés seront annualisés : pas de recrutement.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Information : demande de changement d'emplacement «Pizzaiolo»

Déplacement emplacement Pizzaiolo

- ↳ Nouvel emplacement au carrefour Mabilon

Mme Virginie Desort, traiteur, en cours d'aménagement à l'ancien local de la boulangerie : le local nommé "Coin repas" proposera de la vente de plats à emporter et assurera un dépôt de pain.

C'est donc avec joie que je vous invite à l'inauguration du nouveau local situé à Bellegarde-Poussieu le **Mardi 04 Juin 2019** à partir de **18 heures**, afin de trinquer autour d'un verre et de quelques gourmandises.

- ↳ Affichage au panneau lumineux de l'inauguration le 4 juin 2019
- ↳ Puis affichage de la date réelle d'ouverture

Restaurant rapide / Bar Restaurant de la Poste

- ↳ Toujours projet de Mr. Clerc en cours

Élections Européennes

- ↳ Planification mise en place.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h30.